



Tél. 03 28 43 60 57

09 60 46 27 50

Fax : 09 70 62 52 70

Mail : mairie.thiennes@wanadoo.fr

**ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DE CIRCULATION**

Nous, Maire de la Commune de THIENNES,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant que la **Société MIDITRACAGE**, Agence Hauts de France, domiciliée Avenue de la Rotonde-plateforme Multimodale à LOMME 591860 doit effectuer des travaux de marquage routier sur notre Commune dans le cadre du Marché 23.004,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation sera limitée à 30 KM/heure au droit du chantier **du lundi 17 février 2025 au mercredi 31 décembre 2025**. Les travaux nécessitant la circulation d'engins sur une grande partie de la route, celle-ci sera rétrécie et interdite au stationnement. Un alternat sera imposé par piquet K10 (sens interdit) ou panneaux C18/B15 (cédez le passage).

ARTICLE 2 : La **St MIDITRACAGE**, chargée de la réalisation des travaux est responsable de la mise en place de la signalisation réglementaires et est tenu d'assurer la prévention de jour comme de nuit des riverains, des piétons, et des véhicules.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté à :

- St MIDITRACAGE.
- Communauté d'Agglo Cœur de Flandres (M. DECHERF).
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck.
- La Caserne des Pompiers d'Aire-sur-la-lys.

Thiennes, le 17 février 2025

